

M. DRYSDALE: Pourriez-vous nous les citer?

M. GRAY: Le total atteint environ 32 millions de dollars. Nous comptons publier dans un mois ou deux, probablement à la suite de la prochaine réunion de notre conseil d'administration, les chiffres actuels du coût de la pile NPD. Nous nous sommes rendu compte que le montant que vous avez cité et les montants correspondants dans nos livres englobent une foule de choses. Ils comprennent l'instruction et le logement.

M. DRYSDALE: Quel serait, à votre avis, le montant final dans le cas de la pile NPD? Celui que vous avez actuellement est de \$32,250,000 ou à peu près. Quel sera, selon vous, le total définitif? Je ne voudrais pas vous mettre dans l'embarras.

M. GRAY: Le total ne dépassera pas 32 millions, mais nous en aurons soustrait certains postes qui paraissent dans cette liste. Nous aurons supprimé le logement, une partie des frais de l'instruction et du combustible, qui ne comptent pas d'ordinaire dans le prix de revient de la pile mais dans celui du stock. Je pourrai vous citer un montant beaucoup plus exact dans deux ou trois semaines.

M. DRYSDALE: Il serait bon, si la chose est possible, de le verser au dossier. Dans le rapport de 1959-1960, à la page 7, vous dites que l'*Ontario Hydro* s'occupera du fonctionnement de la centrale, une fois cette dernière terminée, et paiera à l'A.E.C.L. le prix de la vapeur qui actionnera les turbines. Cela veut-il dire que l'*Ontario Hydro* se chargera de tous les frais de fonctionnement et comment calcule-t-on le prix de la vapeur? Quel sera-t-il à peu près?

M. GRAY: Je regrette de dire que je n'ai pas ces détails en ce moment. L'*Ontario Hydro* a défrayé les turbines, soit les frais ordinaires de la centrale. C'est ici que le montant de huit millions, ou à peu près, intervient. La commission fera les frais d'exploitation de la centrale. En outre, elle s'occupera de l'élément nucléaire et nous en présentera la facture.

M. DRYSDALE: La commission vous exigera les frais d'exploitation de l'élément nucléaire? A quel montant cela reviendra-t-il à peu près?

M. GRAY: Je n'ai pas de prévision à ce sujet ici.

M. DRYSDALE: Pourquoi en serait-il ainsi?

M. GRAY: Si vous voulez bien me permettre de terminer mon explication, monsieur Drysdale. Cela produira de la chaleur sous forme de vapeur. Cette partie de la centrale alimentera les turbines en vapeur et la commission nous paiera tant de cents par million de B.T.U. de vapeur que nous amènerons aux soupapes des turbines. Or nous avons calculé le prix de revient de la vapeur et il correspond au prix que coûte le charbon à la centrale de la commission à Toronto; c'est un prix gradué. Je crois que seul le prix du charbon peut varier. Si le charbon monte au cours des dix prochaines années, le prix que la commission nous paie augmentera également.

M. DRYSDALE: Pourriez-vous nous dire à combien se chiffrera à peu près le revenu annuel provenant de cette source?

M. GRAY: Nous ne nous attendons pas à y perdre de ce côté, mais nous ne croyons pas non plus que nous y gagnerons beaucoup.

M. DRYSDALE: Ce n'est pas ce que je demandais. Je ne m'oppose pas à ce que vous fassiez des réflexions, mais voici ce que je voulais savoir: pourriez-vous nous dire en quoi consistera votre revenu provenant de l'alimentation en vapeur? Cela est prévu d'après la formule inscrite dans le contrat et devrait rapporter une certaine somme, un million, deux millions, ou \$100,000. Je ne voudrais pas vous mettre dans l'embarras.

M. GRAY: Je pourrais peut-être vous le dire à la prochaine réunion? Nous avons ces données et je serais heureux de vous les communiquer. Il s'agit ici d'une centrale de mise au point. Je peux vous dire que ce sera \$100,000 l'an prochain, car la centrale ne fonctionnera que pendant une partie de l'année